



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 02/12/2022

ID : 018-211801790-20221129-2022_041-DE



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2022-041

L'an deux mil vingt-deux, le 29 Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation : 22 Novembre 2022

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Mickaël GENESTE, Céline HENG, Dominique COURILLEAU, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU

ABSENTS excusés :

Xavier BERNARD qui donne pouvoir à Philippe DUBOIS, Bernard ROUSSEAU qui donne pouvoir à Patrick RICHARD

ABSENTS :

Jean-Pierre AUGE, Valérie MULON

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

OBJET : Convention piscine Saint Germain du Puy 2022-2023

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de convention de la Commune de ST-GERMAIN-DU PUY qui met à la disposition des élèves de l'école de PIGNY sa piscine municipale.

Il propose la convention qui fixe la redevance horaire de 1,10 Euros par enfant pour l'année scolaire 2022. Pour l'année 2023, les tarifs du Centre Nautique Municipal seront revalorisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition et autorise le Maire à signer la convention établie pour l'année scolaire 2022-2023.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

P. PARFAIT

Le Maire,



P. RICHARD

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr/fr/> le 02/12/2022